

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera                              |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerische Gesellschaft für Geschichte  |
| <b>Band:</b>        | 17 (1967)   |
| <b>Heft:</b>        | 1   |
| <b>Artikel:</b>     | Les registres paroissiaux en Amérique latine : quelques considérations sur leur exploitation pour la démographie historique |
| <b>Autor:</b>       | Sánchez-Albornoz, Nicolás   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-80582">https://doi.org/10.5169/seals-80582</a>                                       |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES REGISTRES PAROISSIAUX EN AMÉRIQUE LATINE

*Quelques considérations sur leur exploitation pour la démographie historique \**

Par NICOLÁS SÁNCHEZ-ALBORNOZ

Les registres de baptêmes, enterrements et mariages tenus à jour par les curés des paroisses ont toujours servi de source historique pour des recherches d'ordre local et à des fins surtout généalogiques. Ce n'est que vers 1930 que s'est avérée la portée que ces livres pourraient avoir pour l'étude des mouvements des grands ensembles de la population. En effet, lorsqu'à cette date le «Comité pour l'étude des problèmes de la population», fondé en Italie par C. Gini, réalisa l'inventaire des documents statistiques concernant la démographie conservés dans les archives de ce pays, les livres paroissiaux y furent naturellement inclus. Ce n'est cependant qu'après la Deuxième Guerre Mondiale qu'une utilisation scientifique de ces sources fut entreprise. Il n'est pas besoin de rappeler aux historiens que ce courant prit une grande envergure surtout en France. Les études de cas s'y sont en effet multipliés. Retenons en particulier, à titre d'exemple, les monographies sur les paroisses de Crulai (Gautier et Henry) et du Beauvaisis (Goubert). Quant

---

\* Ce texte a été présenté au XXXVII<sup>e</sup> Congrès International des Américanistes, réuni à Mar de Plata (Argentine) du 4 au 10 septembre 1966. Certaines retouches ont été introduites au moment de sa rédaction en français. Nous y avons ajouté aussi des notes sommaires qui ne figuraient pas dans la communication originale.

à la méthode, il fallut bien attendre jusqu'en 1956 pour la voir exposée d'une façon systématique dans le petit manuel, vite épuisé, de Fleury et Henry<sup>1</sup>. Par la suite, de telles recherches se sont généralisées au point que l'étude des mouvements vitaux d'une paroisse est devenu, dans les Universités françaises, un sujet fort en vue pour le diplôme d'études supérieures. En même temps, ces recherches se sont aussi développées ailleurs. Ce nouvel horizon de la démographie historique a gagné, en effet, la plupart des pays européens. L'Angleterre, par exemple, vient même de s'enrichir d'un manuel de méthodologie, celui de Wrigley<sup>2</sup>. Il est toutefois une tendance récente parmi les historiens de la population qui réclame non plus la répétition, parfois mal à propos, d'études de nouveaux cas, mais qui prétend aborder d'une façon déjà comparative les principales questions posées par la dynamique de la population d'après ce que les études récentes permettent d'établir dès à présent. Le colloque international de Liège de 1963 sur les problèmes de la mortalité illustre cette nouvelle orientation<sup>3</sup>.

En ce qui concerne l'Amérique Latine, l'intérêt pour de telles sources et de tels problèmes n'est pas encore trop partagé. A peine avons-nous relevé quelques informations imprécises sur des projets en cours au Mexique et au Chili<sup>4</sup>. Quant à nous, nous avons déjà réalisé une expérience de ce genre avec l'équipe de l'*Instituto de*

<sup>1</sup> ETIENNE GAUTIER et LOUIS HENRY, *La population de Crulai, paroisse normande: étude historique*, Paris, 1958; PIERRE GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1960; MICHEL FLEURY et LOUIS HENRY, *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population: manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état-civil ancien*, Paris, 1956.

<sup>2</sup> E. A. WRIGLEY, *An Introduction to English Historical Demography*, Londres, 1966.

<sup>3</sup> Actes du Colloque International de Démographie Historique, *Problèmes de mortalité. Méthodes, sources et bibliographie en démographie historique*, Paris, 1965.

<sup>4</sup> Nous songeons surtout aux travaux en cours du Prof. M. ZAMORANO, de l'Université catholique de Valparaiso, et à ceux du Prof. BORAH, de l'Université de Californie, à Berkeley. W. BORAH et S. F. COOK viennent de mettre à profit plusieurs registres mexicains: «Marriage and Legitimacy in Mexican Culture: Mexico and California», dans *California Law Review*, t. 54 no 2 (1966), pp. 946—1008.

*Investigaciones Históricas* de l'Université du Littoral, à Rosario (Argentine), dont les résultats n'ont cependant pas encore vu le jour. Or, l'Amérique Latine occupe une position privilégiée par rapport aux autres régions non européennes du monde. En effet, elle possède une documentation démographique de ce genre depuis presque la même époque que l'Europe, puisque la décision du Concile de Trente, qui au XVI<sup>e</sup> siècle imposa aux paroisses l'enregistrement des baptêmes, enterrements et mariages et qui fixa, en outre, la manière de tenir les livres, est postérieure à l'installation des Européens en Amérique<sup>5</sup>. Par contre, ne participant pas de la même civilisation, et n'exerçant donc pas la même religion, les autres continents n'adoptèrent pas ce système primitif de registres vitaux. D'autre part encore, du fait que l'implantation de l'Etat moderne, dont le registre civil en est un signe, est aussi très tardive chez eux, il n'est pas du tout permis d'espérer de pousser les recherches sur la dynamique de la population dans ces pays aussi loin dans le temps qu'en Amérique Latine. Il y a donc ici un terrain très vaste d'études qui va beaucoup attirer, dans un avenir tout proche, et les américanistes, et les démographes. La simple évaluation de la population aux différentes époques suivant les régions, sa composition par âge, sa structure ethnique, la dimension des familles sont des problèmes qui peu à peu seront déplacés, ou mieux, complétés par l'étude de la croissance naturelle des populations, le processus de métissage, les courants migratoires, la reconstruction des familles, d'après les riches données fournies par les livres paroissiaux. Un monde grouillant va apparaître, en opposition avec l'image trop souvent sommaire et statique des gens qui ont vécu en Amérique aux siècles précédent le nôtre. Le démographe y trouvera aussi son compte en découvrant des populations dont les comportements, et les problèmes qu'elles posent, offrent de grands écarts par rapport à ce qu'il a appris soit en Europe, soit à l'époque contemporaine.

<sup>5</sup> Le premier Concile provincial du Mexique imposa dès 1555 l'enregistrement des baptêmes et des mariages, aussi bien des Espagnols que des Indiens. Le troisième concile provincial (1585), se conformant aux prescriptions du Concile de Trente, y ajouta l'enregistrement des enterrements et des confirmations. Cf. BORAH et COOK, *op. cit.*, p. 956.

L'étude que nous avons signalée a été faite grâce aux archives de la paroisse de Santa María, dans la province septentrionale de Catamarca. Santa María se trouve au fond d'une large vallée longitudinale en avant des Andes, très isolée d'ailleurs du reste du pays. Elle possède un puissant substrat indigène. Des riches civilisations indiennes ont en effet occupé successivement la vallée pendant plus d'un millénaire avant l'arrivée des Espagnols. Leur développement favorisa les denses implantations humaines sur les versants, jusqu'à un stade assez proche de l'urbanisation. La conquête ne s'y fit pas sans mal. Une résistance tenace des Indiens, à la suite d'une révolte générale au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, poussa les Espagnols à déplacer des tribus entières hors de la vallée. Celle-ci encourrut en conséquence une certaine dépopulation, jusqu'à ce qu'elle eût été repeuplée en partie par des Indiens descendus des hauts-plateaux de l'Atacama. La population indigène y souffrit finalement d'un métissage assez intensif avec une population d'origine espagnole réduite et un nombre encore moindre de nègres. Les livres de la paroisse remontent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais les premiers d'entre eux sont incomplets. Ils ne présentent des données en séries qu'à partir de 1813. Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, nous possédons un recensement général à des fins religieuses, trois recensements d'indiens faits à des fins fiscales et un recensement partiel de 1812 exécuté pour des motifs militaires. Tous ces documents nous ont permis de saisir certaines tendances du développement de la population, mais non pas de tracer son évolution du point de vue vital<sup>6</sup>.

L'étude commence à l'année indiquée et porte jusqu'en 1895, quand le second recensement de la population argentine fut opéré, date légèrement postérieure aussi à l'installation du registre civil dans cette localité. Dans cette recherche, pour laquelle nous avons disposé d'une équipe nombreuse et très animée d'élèves de l'Institut, nous avons essayé naturellement d'appliquer les méthodes en

---

<sup>6</sup> Cf. BEATRIZ RASINI, «El censo de 1771», et DANTE RUGGERONI, «El padrón militar de 1812». OFELIA CASAÑAS a publié d'autre part un petite étude sur les épidémies de 1882—1889 à Santa María. Les trois articles ont paru dans *Demografía retrospectiva e historia económica*, Rosario, 1962—1963.

usage, tandis que nous nous sommes interrogés sur les problèmes généraux en cette matière<sup>7</sup>. Or, quoique les unes et les autres aient été bien utiles, il est évident que ces méthodes et ces problèmes, soumis à un contexte socio-culturel, et même naturel, si différent de l'euro-péen où ils sont nés, devaient faire apparaître des éléments nouveaux. D'où les quelques considérations qui suivent. Sont-elles valables pour le reste de la documentation de l'Amérique espagnole et portugaise? Il serait sans doute abusif d'accorder trop de portée à un cas unique. Seule la confrontation avec d'autres études conférerait une certaine valeur à ces réflexions. Elles ne cherchent d'ailleurs qu'à susciter cette confrontation.

### *1. Période*

Les recherches dans les pays où l'étude des registres paroissiaux ont pris le plus grand essor se rapportent surtout à l'époque moderne. Cela s'explique d'une part parce que les registres médiévaux sont rares ou n'ont pas l'ampleur, la suite ou la précision qu'ont les plus récents; soit, d'autre part, parce que le registre civil y a remplacé très tôt celui de la paroisse — en France après la Révolution. En conséquence, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, il n'est nullement nécessaire de s'adresser à ce genre de documentation.

En Amérique Latine, par contre, où le registre civil a été introduit à une époque tardive, les mouvements vitaux du XIX<sup>e</sup> siècle ne peuvent être connus que grâce aux livres paroissiaux. En cela l'exemple américain n'est pas loin de celui des nations latines de la Méditerranée où le registre civil a mis aussi plus de temps à être adopté, quoique le système devance ici de quelques décennies celui de l'Amérique. Entendons une fois pour toutes «Amérique» et «américain» dans le sens de l'Amérique espagnole et portugaise.

<sup>7</sup> Pour plus d'information sur cette recherche, on voudra bien consulter nos deux rapports publiés: «Estudio sobre la demografía histórica del Valle de Santa María», in *Universidad*, vol. 62, Santa Fé, 1964, p. 93—105, et «La población de un valle calchaquí en el siglo XIX», in *Desarrollo Económico*, vol. 13, Buenos Aires, 1964, p. 81—83.

## *2. Unité de registre: la paroisse*

De part et d'autre de l'Atlantique, la paroisse est aussi bien la communauté cultuelle que le territoire sur lequel l'église étend son pouvoir spirituel. Les différences qui peuvent apparaître quant au premier sens n'intéressent pas le démographe, mais bien celles qui concernent la notion de territoire. En effet, de par leurs dimensions, leur densité et leurs origines, les paroisses européenne et américaine sont assez loin l'une de l'autre. Laissons ici de côté le point de savoir si les traits que nous allons attribuer à la première lui ont appartenu de tout temps, ou si les contrées en marge de l'Europe en participent aussi. Cela est hors de question. En tout cas, à l'époque moderne et dans l'Occident européen tout au moins, la paroisse rurale est d'une étendue réduite; son pourtour se trouve nettement tracé par la juxtaposition de ses limites avec celles des paroisses voisines. La densité de la population a permis ou suscité cette subdivision des circonscriptions ecclésiastiques. D'autre part, du fait que l'église se trouve le plus souvent au milieu du territoire paroissial, celui-ci ne s'étend guère au-delà de trois ou quatre kilomètres autour de l'édifice du culte, c'est-à-dire que le curé peut maintenir un rapport très direct et permanent avec ses ouailles.

Tout aussi sommairement, nous pouvons dire qu'en Amérique, l'immensité du territoire conquis imposa des juridictions paroissiales très vastes. Il suffit, pour apprécier le contraste, de rapprocher les quelques 20 km<sup>2</sup> sur lesquels s'étend la paroisse de Crulai, d'ailleurs l'une des plus grandes de la France d'après Gautier et Henry, des 7023 km<sup>2</sup> que comprend notre paroisse de Santa María. On arguera peut-être que les deux paroisses ne sont pas comparables sur ce point, que Santa María comprend trop de terres montagneuses presque inhabitables. Certes. Et l'on pourrait en ajouter à ce raisonnement en faisant état d'exemples pris ailleurs en Amérique, où les gens des campagnes et leurs paroisses sont plus rapprochés. J'imagine que cela pourrait être le cas de certaines régions andines et du Mexique; mais, nous pourrions à notre tour rapporter un autre cas, celui de l'actuelle province de Santa Fé, toujours en Argentine, qui, sur ses 130 000 km<sup>2</sup> environ, ne comptait pas plus de cinq paroisses au XVIII<sup>e</sup> siècle.

A la différence de l'Europe, l'église rurale américaine ne semble pas être le point de convergence d'une communauté rurale, mais le lieu d'implantation d'un culte étranger au milieu des masses rurales. Pendant la période coloniale, et même celle de l'indépendance, la paroisse représente plutôt une oasis. L'église se dresse dans un centre à population d'origine européenne principalement, dont les habitants se trouvent en contact étroit avec le curé, pourvu toutefois qu'il y en ait un. Cette même paroisse se trouve cependant entourée d'une espèce de *no man's land*, de véritables déserts humains, dont les rares habitants ont un rapport lâche et intermittent avec le curé. Il n'est donc pas surprenant de voir que les obligations spirituelles sont remplies par celui-ci sous forme de missions, sauf dans le noyau central.

En quoi ces circonstances se reflètent-elles sur les registres ? Il est évident que le groupe humain régulièrement inscrit sur les livres est celui qui habite au centre où s'élève l'église. La population des zones marginales y figure en fonction de la distance et du zèle missionnaire du curé. De là, les variations dans les inscriptions que l'on verra tout à l'heure.

En somme, l'exploitation de ces livres exige une connaissance très profonde de la communauté à laquelle ils se rapportent, afin de tenir compte de la population marginale et de la fréquence de son inscription ; il est en effet vraisemblable que celle-ci n'ait pas été constante et qu'à deux époques distinctes, nous soyons en train de travailler sur des volumes de population bien différents. Une augmentation de la population enregistrée peut être simplement due à un enregistrement plus complet des individus après une action évangélisatrice plus intense.

### *3. Modalités de l'enregistrement*

La façon de tenir les livres dépend en grande partie de la formation du clergé. Il n'est pas rare de trouver de nouvelles instructions, après une visite épiscopale, exigeant des inscriptions plus attentives. En général, il est permis de croire que le clergé américain

a reçu une formation plus faible, et que, par conséquent, ses archives soient moins bien tenues que les européennes. Mais il s'en faut de beaucoup que celles-ci soient toujours bonnes; aussi, la question n'est pas là. C'est à d'autres particularités que nous nous référerons.

Face à la pratique habituelle de baptiser le nouveau-né dans la première semaine de sa vie, il est très fréquent de trouver sur les livres de Santa María des inscriptions de ce sacrement plusieurs années après la naissance. Les raisons peuvent être multiples, mais retenons-en surtout deux: pour certaines familles il était difficile d'aller aisément au village; quant au curé, il lui était impossible de visiter les points les plus reculés de sa paroisse avec la fréquence nécessaire. C'est aux moments des missions pendant lesquelles les curés baptisèrent, marièrent et distribuèrent d'autres sacrements, que l'on peut observer la poussée des inscriptions, notamment d'enfants en bas âge.

En Europe, la série de baptêmes n'a pas à être analysée, ou comparée aux autres, si ce n'est à l'état brut. Toute élaboration ultérieure serait très laborieuse, mais n'introduirait pas de changements significatifs. En Amérique, par contre, elle est tout à fait nécessaire pour éviter de construire une courbe de baptêmes aberrante par rapport à la natalité proprement dite.

En vertu même du baptême tardif, une seconde question se pose. Dans le régime démographique d'ancien type, des quantités d'enfants mouraient en bas âge. Or si leur baptême prenait du retard, ils risquaient de ne le recevoir jamais, tout au moins de la main du curé. Une notation qui paraît couramment sur les inscriptions de baptêmes est que l'enfant avait été déjà baptisé hâtivement par un laïque au moment d'une maladie. Combien d'enfants ne reurent-ils jamais le baptême ou n'eurent pas la chance de survivre pour être baptisés à l'église? Et pourtant, certains d'entre eux furent enregistrés parmi les morts. Une confrontation entre baptêmes et enterrements s'impose donc. Elle sert à établir combien de ces derniers actes n'ont pas été devancés par un acte de baptême. Ceux qui en résultent devront être forcément additionnés au nombre des baptisés. Surtout s'il s'agit d'enfants en bas âge, où l'hypothèse d'une immigration est à écarter. Ce procédé, fort

lent et fastidieux, nous a permis de détecter un pourcentage assez élevé de naissances, allant parfois jusqu'au cinquième.

En ce qui concerne la mortalité, il est plus que probable qu'il y ait aussi sous-enregistrement. Mais, soit faute de preuves, soit qu'il ne s'agisse que d'une simple impression, il semble que les omissions soient moins nombreuses.

#### *4. Conditions socio-culturelles*

##### a) Groupes ethniques

En Amérique, la présence d'hommes aux traits bien distincts, ne serait-ce que par le contraste visuel de leur pigmentation, accorda aux paroisses une hétérogénéité ethnique que l'Europe n'avait pas connue. Il est vrai que la distinction souligna finalement, plus que des variétés raciales, des différences quant au statut social, le métissage s'employant à effacer les frontières entre ces groupes-là. Mais le fait est que cette division donna lieu à des registres séparés ou tout au moins à un registre pour les Espagnols et à un autre pour les «naturels», c'est-à-dire Indiens, métis et noirs. Cette pratique discriminatoire dans les livres paroissiaux disparut peu à peu, plus ou moins tôt selon les pays ou contrées, mais en général fort avant dans le XIX<sup>e</sup> siècle. L'existence de registres séparés permet d'établir des comportements différentiels selon la race ou la couche sociale, ce qui, pour le dernier cas, ne peut être fait ailleurs que si les professions des parents, des morts ou des époux ont été enregistrées.

Des quatre principaux groupes ethniques considérés — blancs, indiens, noirs et métis —, le registre de trois d'entre eux peut être supposé assez bon. Le groupe espagnol dominant, pleinement attaché à la religion qui prescrivait l'inscription des sacrements reçus, eut tendance à s'acquitter régulièrement de cette tâche. Dans ce groupe d'ailleurs, peu nombreux furent ceux qui vécurent en dehors des centres de population et qui par cet isolement furent réellement empêchés d'aller à l'église. En ce qui concerne les noirs, surtout esclaves et vivant à proximité du groupe antérieur, il est permis de

penser qu'ils ont été enregistrés assez bien. Avec les métis commence une dégradation qui atteint son comble parmi les Indiens non soumis ou convertis d'une façon seulement nominale. Dans quelle mesure le registre de ces derniers groupes mérite-t-il confiance? Nous avons déjà signalé le risque d'un enregistrement imparfait des populations marginales; or, c'est surtout du groupe indigène qu'il s'agit.

#### b) Unité religieuse

On a fréquemment discuté de l'influence de la religion catholique ou protestante en ce qui concerne des questions telles que les naissances illégitimes. On a souligné d'autre part combien l'existence de populations à croyances religieuses divergentes, et à registres séparés en conséquence, complique la tâche des historiens démographes. Dans l'Amérique espagnole et portugaise, rien de pareil ne survient, puisque la population entière est sensée être catholique. En ce sens, le cas américain ressemble encore à celui des pays latins de la Méditerranée, où l'hypothèse de l'unité religieuse est acceptable. Mais, à la différence de ce qui se passe là, la non-participation religieuse de la couche non «acculturée» de la population y est très grande. Aussi, une augmentation du registre peut simplement refléter, plus qu'une croissance, une acculturation progressive du groupe indigène.

#### c) Famille

Là où la question de l'acculturation est mise en lumière d'une façon très nette, c'est en ce qui concerne la conception de la famille. Le taux très bas d'illégitimité en Europe, aussi bien dans les pays catholiques que chez les protestants (Crulai, 0,6%, quoiqu'il puisse atteindre ailleurs jusqu'à 5%) prouve qu'il existe là une règle selon laquelle la procréation doit se produire par des voies stables. Il prouve aussi que règle et institution matrimoniale s'emboîtent assez bien. D'après la table de Berta Corredor sur le taux d'illégi-

timité de nos jours en Amérique Latine, ce continent ne partage pas, même maintenant, ni la règle, ni l'institution<sup>8</sup>. Et tout cela de très longue date<sup>9</sup>. Il convient toutefois de distinguer l'union consensuelle des autres cas où la femme a plusieurs enfants de liaisons successives. Dans le premier, on peut songer à une acceptation des règles sans que l'on aille jusqu'à institutionaliser l'union, et cela dans bien des cas pour des raisons économiques; peut-être se peut-il encore que, dans certaines occasions, les couples se soient tout simplement unis selon des modalités matrimoniales survivantes de la société indigène. Dans le second cas, il est fort probable que nous soyons devant un exemple de désintégration de la société aborigène, avant que les règles de la culture dominante ne se soient enracinées. La tendance récente à la réduction de l'illégitimité prouverait une acculturation progressive des masses américaines. De toutes façons, le cadre familial y est différent: aussi conviendrait-il d'ébaucher une typologie de la famille américaine.

Cette situation a forcément des conséquences sur la méthode à appliquer dans la reconstruction des familles. Face à la lignée patrilinéaire des démographes européens, c'est la mère qui doit être considérée comme la base du noyau familial. En effet, sur les registres de baptêmes, il se peut que le nom du père manque; celui de la mère ne peut évidemment être omis.

Le choix de la paroisse argentine qui a suscité quelques-unes de ces rapides réflexions ne fut pas imposé par la qualité exceptionnelle des documents ni en raison de son caractère représentatif. Il fut retenu pour d'autres motifs que nous avons exposés ailleurs et qui n'ont pas trait à la démographie. Aussi les documents ne sont pas tout à fait comparables à leurs homologues européens auxquels

<sup>8</sup> BERTA CORREDOR, *La familia en América Latina*, Madrid, 1962. A la page 58, sont résumés les taux des différents pays qui vont de 74% au Panama, à 17%, au Chili, en 1958. A l'échelle locale et régionale, les taux peuvent être bien plus forts, mais aussi plus faibles, surtout dans les centres urbains.

<sup>9</sup> Voir par exemple Santa Fé (Argentine), moyenne 1755—1759: chez les «naturels», 91% de naissances illégitimes; chez les Espagnols, 20%. D'après MANUEL M. CERVERA, *Historia de la Ciudad y Provincia de Santa Fé, 1573—1853*, 2 vols., Santa Fé, 1907. Pour le Mexique, cf. l'article de BORAH et COOK cité ci-dessus, note 4.

ils ont été confrontés. Ceci limite les rapprochements possibles. D'autre part, quoique les exemples européens soient contemporains de Santa María, c'est à des niveaux de développement historique différents que nous avons affaire chez les uns et chez l'autre. Les divergences ne s'expliquent-elles pas en grande partie par ce dernier motif, et ne seraient-elles pas moins fortes si nous considérions Santa María comme nous le ferions d'une paroisse médiévale ? En raison de tout cela — cas unique, documentation faible, niveau historique —, il serait plus prudent de ne pas aller trop loin dans les comparaisons ou les contrastes. Il faudra cependant un jour faire le point de la question ; c'est pourquoi il est tout à fait souhaitable que d'autres sondages soient bientôt réalisés. Signalons, à ce effet, qu'avant d'entreprendre de nouveaux dépouillements, un inventaire des registres serait bienvenu, afin d'établir par avance le caractère significatif du cas retenu. C'est ce que nous essayons de faire en Argentine, où nous venons de lancer une enquête sur les archives paroissiales qui devra permettre de fixer des priorités à son exploitation.